



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2024-124

PUBLIÉ LE 2 MAI 2024

Sommaire

Préfecture du Calvados / Secrétariat général

14-2024-04-29-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation à M. Arnaud BILLON pour représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal administratif de Caen (1 page)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2024-04-29-00003

Arrêté préfectoral portant délégation à M.
Arnaud BILLON pour représenter le Préfet du
Calvados devant le Tribunal administratif de
Caen



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Calvados

Arrêté préfectoral portant délégation à Monsieur Arnaud BILLON pour représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen

Le préfet du Calvados

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 431-10 relative à la représentation de l'Etat devant les juridictions administratives ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 122-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la préfecture du Calvados

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée, au titre des instances n° 2401121 et 2401123 à Monsieur Arnaud BILLON, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales à l'effet de représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen aux audiences afférentes auxdites instances et formuler, à cette occasion, toutes observations écrites et orales.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Une copie en sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 29/04/2024

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale


Florence BESSY